

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
DIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2010-2011)  
LE 10 MAI 2011**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Alban Synnott, vice-président du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA 10 MAI 2011 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU, LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ALBAN SYNNOTT, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Marie-Louise Kerneïs (7)  
Chantal Zaccour (20)

**MM. les commissaires**

Guy-Paul Beauchemin (22)  
Jean-Pierre Bélair (23)  
Stéphane Bessette (1)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Les commissaires représentant du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire  
M. Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

**ÉTAIT ABSENTE**

M<sup>me</sup> Suzanne Gaudette (8), commissaire

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

C.E.-03200-05-11

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2011

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

10.01 Liste des comptes – Validation

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 Aménagement requis pour la transformation de l'école des Cheminots (Phase II) – École des Cheminots – Appel d'offres # P-10-019-10

11.02 Remplacement de la toiture – École Saint-Marc – Appel d'offres # P-17-014-10

11.03 Engagement des professionnels pour la construction d'une nouvelle école primaire à Mercier

11.04 Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Rémi : Utilisation et entretien de deux stationnements à l'école Pierre-Bédard

11.05 Travaux de mécanique (ventilation) – Édifice Saint-Joseph à La Prairie (**École Notre-Dame-Saint-Joseph**) – Appel d'offres # P-30-003-10

11.06 Réfection du bloc sportif et remplacement de la chaudière – École Bonnier – Appel d'offres # P-15-055-10

11.07 Engagement des professionnels pour l'agrandissement de l'école de la Petite-Gare à La Prairie (Ajournement à prévoir le 17 mai 2011)

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE LE 17 MAI 2011**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2011**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170,

C.E.-03201-05-11

171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2011.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2011 soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

#### **08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION À DISTANCE**

#### **09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

##### **10.01 LISTE DES COMPTES - VALIDATION**

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, répond à la question qui lui a été posée en lien avec les comptes payés pour la période commençant le 6 avril 2011 et se terminant le 3 mai 2011.

#### **11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-03202-05-11

##### **11.01 AMÉNAGEMENT REQUIS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE DES CHEMINOTS (PHASE II) – ÉCOLE DES CHEMINOTS : APPEL D'OFFRES # P-10-019-10**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la transformation d'une école Phase II à l'école des Cheminots à **Afcor Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de cent cinquante-sept mille quatre cent six dollars (157 406,00 \$) avant les taxes soit cent soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre dollars et soixante-dix-neuf cents (179 324,79 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 26 avril 2011.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.02 REMPLACEMENT DE LA TOITURE – ÉCOLE SAINT-MARC – APPEL D'OFFRES # P-17-014-10**

Ce sujet est retiré considérant le montant de la plus basse soumission de soixante-et-onze mille neuf cent vingt-huit dollars (71 928,00 \$).

C.E.-03203-05-11

**11.03 ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À MERCIER**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'autorisation de construire une nouvelle école primaire à Mercier par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'administration publique et les dispositions du document « *tarif d'honoraires pour services professionnels* » fournis au gouvernement par les architectes, selon la section IV, article 29 « *si le propriétaire procède à une nouvelle construction à partir de plans et devis qui ont déjà servi pour un autre projet, une somme maximale de 20 % des honoraires établis est payée à la firme pour cette nouvelle utilisation, sur la base du coût de la nouvelle construction* »;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'administration publique et les dispositions du document « *tarif d'honoraires pour services professionnels* » fournis au gouvernement par les ingénieurs, section III, article 27 « *lorsque le propriétaire procède à une nouvelle construction à partir des plans et devis qui ont déjà servi pour un autre projet, les honoraires sont de 15 % de ceux calculés selon la catégorie appropriée de la grille des pourcentages établis par le Conseil du trésor, sur la base du coût de la nouvelle construction* »;

CONSIDÉRANT la possibilité de réutiliser les plans et devis existants du projet de construction de l'école primaire Plein-Soleil à Candiac;

CONSIDÉRANT que ces plans et devis existant correspondent au programme technique d'une école primaire, intègrent les technologies les plus récentes en lien avec le développement durable et respectent globalement nos exigences fonctionnelles et techniques;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire,

que les membres du comité exécutif acceptent la réutilisation des plans et devis de l'école primaire Plein-Soleil de Candiac pour la nouvelle construction d'une école primaire à Mercier;

De retenir les firmes de professionnels suivantes pour la modification des plans et devis et les services durant la construction pour les spécialités :

PROFESSIONNELS	
Architecture	Leclerc   architectes
Ingénierie en mécanique – électricité	Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.
Ingénierie en structure – civil	Les Services EXP Inc (anciennement Teknika HBA inc.)
Laboratoire d'études géotechniques et ingénierie des matériaux	Groupe ABS inc.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer les contrats.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03204-05-11

#### 11.04 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-RÉMI : UTILISATION ET ENTRETIEN DE DEUX NOUVEAUX STATIONNEMENTS À L'ÉCOLE PIERRE-BÉDARD

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Saint-Rémi et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant les nouveaux stationnements à l'école Pierre-Bédard;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le **protocole d'entente avec la Ville de Saint-Rémi** joint à la présente sous la cote 11.04 concernant l'utilisation et l'entretien des nouveaux stationnements à l'école Pierre-Bédard.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le protocole.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03205-05-11

#### 11.05 TRAVAUX DE MÉCANIQUE (VENTILATION) – ÉDIFICE SAINT- JOSEPH À LA PRAIRIE (ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH) – APPEL D'OFFRES # P-30-003-10

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire,

d'octroyer le contrat pour les travaux de mécanique (ventilation) à l'édifice Saint-Joseph à La Prairie (École Notre-Dame-

Saint-Joseph) à **Excel Climatisation Inc.** pour un montant forfaitaire de cent quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (141 990,00 \$), avant les taxes soit cent soixante-et-un mille sept cent soixante-deux dollars et onze cents (161 762,11 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 mai 2011.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03206-05-11

#### **11.06 RÉFECTION DU BLOC SPORTIF ET REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE – ÉCOLE BONNIER – APPEL D'OFFRES # P-15-055-10**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection du bloc sportif et remplacement de la chaudière à l'école Bonnier à **Polyval Construction inc.** pour un montant forfaitaire de quatre cent cinquante-six mille quatre cent quarante-et-un dollars (456 441,00 \$), avant les taxes soit cinq cent vingt mille dollars et quarante-et-un cents (520 000,41 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 mai 2011.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **11.07 ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA PETITE-GARE À LA PRAIRIE**

Ce sujet sera discuté lors de la séance ajournée du 17 mai 2011 à 19 heures.

#### **12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

#### **13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

#### **14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03207-05-11 15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 19 h 11,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée au mardi 17 mai 2011 à 19 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1320 003  
D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux)\2010-2011\10 MAI 2011 - 1320-003.doc